



Assemblée générale

Distr. générale
28 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 63 a) de l'ordre du jour provisoire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique :` progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : neuvième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, mandaté par la résolution A/65/284 de l'Assemblée générale, coïncide avec le dixième anniversaire de l'adoption par les dirigeants africains du programme phare de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le présent rapport évalue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets et programmes NEPAD et l'appui y afférent fourni par la communauté internationale. Il coïncide aussi avec le regain d'attention porté aux besoins de développement de l'Afrique, comme en attestent les engagements d'envergure pris au terme de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2010, l'adoption à la fois du Programme d'action d'Istanbul lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et du cadre de mise en œuvre des recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, visant à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation de ces objectifs en Afrique. Ce regain d'attention est révélateur du fait que les pays africains se heurtent encore à de nombreux obstacles dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

* A/66/150.



Dans ce contexte, si le rapport met en exergue les progrès accomplis par les pays africains dans la mise en œuvre du NEPAD, il rappelle la nécessité d'allouer davantage de ressources aux priorités sectorielles du NEPAD et d'entreprendre des réformes adéquates afin d'encourager une participation accrue du secteur privé dans des projets de partenariat et de promouvoir des partenariats entre secteur public et secteur privé visant à financer des projets d'infrastructure. Afin de renforcer davantage la coopération internationale en faveur du développement et de faciliter la mise en œuvre du NEPAD, les partenaires de développement doivent prendre des mesures fermes pour aboutir à une conclusion fructueuse des négociations commerciales du Cycle de Doha, avec un volet « développement » fort, tenir leurs engagements en matière d'aide et en améliorer l'efficacité. Dix ans après l'adoption du NEPAD, l'option consistant à laisser les choses suivre leur cours ne devrait pas être retenue car elle amènerait à ne pas tenir les promesses faites et retarderait davantage la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre du NEPAD.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mesures prises par les organisations et les pays africains	4
A. Infrastructure	4
B. Agriculture et sécurité alimentaire	6
C. Santé	7
D. Éducation et formation	8
E. Environnement et tourisme	9
F. Technologie de l'information et des communications	10
G. Science et technologie	11
H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile	12
I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	13
III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit le dynamisme de l'appui international pour le développement de l'Afrique	14
A. Aide publique au développement	16
B. Allègement de la dette	17
C. Investissement étranger direct	19
D. Commerce	20
E. Coopération Sud-Sud	20
F. Villages du Millénaire	21
IV. Appui apporté par des organismes des Nations Unies	22
Renforcement du mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD ainsi que du système de modules	22
V. Conclusions et recommandations	23

I. Introduction

1. Dans sa résolution 65/284 intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport complet sur l'application de la résolution à l'occasion de sa soixante-sixième session. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Le rapport présente, pour l'année écoulée, les mesures politiques adoptées par les organismes et pays africains pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le concours apporté par la communauté internationale et l'appui donné par le système des Nations Unies, ainsi que les activités entreprises par le secteur privé et la société civile à l'appui du NEPAD. Les renseignements fournis par les États Membres, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et divers organismes du système des Nations Unies ont aidé à la rédaction du rapport.

II. Mesures prises par les organisations et pays africains

3. Le NEPAD, adopté en juillet 2001 à Lusaka par les dirigeants africains, représente une vision collective et un cadre stratégique de développement socioéconomique pour l'Afrique. Le principal objectif du NEPAD est de susciter une croissance économique vaste et équitable qui permettra à l'Afrique de réduire la pauvreté et de mieux s'intégrer à l'économie mondiale. Cela exige en pratique la mise en œuvre efficace des grandes priorités sectorielles du NEPAD. Le passage du cadre théorique à des réalisations concrètes repose, en grande partie, sur la détermination de chaque pays. Dans le cadre du NEPAD, chaque pays est censé élaborer son propre schéma, conforme aux objectifs du NEPAD, et assumer la responsabilité de la mise en œuvre des programmes du NEPAD sur le plan national. En outre, les communautés économiques régionales, qui jouent un rôle phare dans le contexte de l'intégration économique de l'Afrique, sont des acteurs clefs de la mise en œuvre de projets au niveau sous-régional.

A. Infrastructure

4. Les efforts déployés au cours des 12 mois qui viennent de s'écouler dans ce secteur se sont concentrés sur l'énergie, les transports et l'eau. La création de l'Agence du NEPAD et son intégration dans les structures et processus de l'Union africaine ont permis de renforcer la cohérence et la coordination des activités en faveur du développement. Par exemple, l'Agence du NEPAD et le Département Infrastructure et énergie de la Commission de l'Union africaine ont élaboré un programme conjoint et adopté un projet d'infrastructure prioritaire pour la période 2010-2015, sur la base du Plan d'action pour l'Afrique de l'Union africaine/NEPAD. Le principal objectif du Programme de développement des infrastructures en Afrique, qui a été approuvé lors du quatorzième Sommet de l'Union africaine en février 2010, est la formulation d'une vision pour le

développement des infrastructures africaines, fondée sur les objectifs stratégiques du continent et les politiques sectorielles. Ce programme forme un cadre cohérent pour le développement des infrastructures régionales et continentales (transports, énergie, eau et technologies de l'information et des communications).

5. Au terme de la mise en œuvre réussie du plan d'action à court terme, l'Agence du NEPAD, en collaboration avec la BAfD, a lancé un troisième examen du plan d'action. Selon cet examen, le plan d'action a participé au développement de l'infrastructure régionale à hauteur d'un investissement de 5,6 milliards de dollars entre 2002 et 2008, soit 69 % de l'enveloppe d'investissement du plan d'action à court terme prévue au départ. Depuis 2004, sur les 103 projets qui ont été examinés, 70 % ont enregistré des progrès et 15 % ont franchi leur point d'achèvement.

6. Afin de rationaliser ses activités et d'améliorer la coordination et la collaboration dans la réalisation des programmes et projets, l'Agence du NEPAD a signé un mémorandum d'accord avec le Forum africain pour la réglementation des services publics (AFUR) en mars 2010. Ce Forum est une initiative émanant du document cadre du NEPAD, dont l'objectif est d'établir et de faciliter les liens de coopération entre les régulateurs des services d'utilité publique sur le continent africain en appui à la croissance économique et au développement socioéconomique de l'Afrique. L'AFUR privilégie les questions liées à la régulation des infrastructures (communications, énergie, transports, eau et assainissement). La coopération entre le Forum et l'Agence vise à établir et à renforcer les accords de partenariat existants en matière de développement des infrastructures en Afrique.

7. Dans le secteur du transport aérien, les efforts se sont également poursuivis afin d'accroître la sécurité et l'efficacité du trafic aérien sur le continent, par le biais de l'application intégrale de la Déclaration de Yamoussoukro sur une nouvelle politique des transports aériens en Afrique. L'Agence du NEPAD et la Commission africaine de l'aviation civile ont également décidé de signer un mémorandum d'accord cette année, en vertu duquel l'Agence aidera la Commission dans ses initiatives visant à mobiliser des ressources pour le développement de l'aviation civile en Afrique et à s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu du nouveau rôle d'agent d'exécution qu'elle doit jouer, conformément à la Déclaration de Yamoussoukro.

8. L'Agence du NEPAD continue de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du projet d'infrastructure Afrique/République de Corée, une initiative de l'Institut coréen pour la stratégie de développement (Korea Institute for Development Strategy). Par conséquent, l'Agence a soutenu la visite d'une équipe d'experts composée de 18 membres en Angola, en République démocratique du Congo, au Mozambique, en Namibie, en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, visant à s'informer sur les projets envisagés dans le domaine des transports et de l'énergie. L'Agence donne également suite aux conclusions de la Conférence Corée/Afrique sur l'investissement portant sur le développement des infrastructures et de l'énergie, organisée à Séoul en décembre 2009. Des projets d'infrastructure en Angola, en République démocratique du Congo, en Namibie, en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie sont promus auprès d'investisseurs de la République de Corée.

9. Dans le domaine de l'infrastructure et de l'intégration régionale, l'Agence du NEPAD favorise la mise en œuvre de sept projets régionaux dans le cadre de l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures de l'Union africaine/NEPAD,

telle qu'elle a été approuvée lors de la seizième session de l'Assemblée de l'Union africaine.

10. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, les efforts se sont concentrés sur le renforcement des capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des programmes en tirant parti des partenariats. À cet égard, l'Agence du NEPAD et WaterAid (une organisation non gouvernementale, dont le siège social est au Royaume-Uni et qui lutte pour l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement) ont conclu que WaterAid mettrait à la disposition de l'Agence des consultants pour une courte durée afin d'élaborer et de mettre en œuvre ses programmes. En contrepartie, l'Agence envisagera d'accueillir le programme d'activités de WaterAid pour l'Afrique australe au sein de son unité des infrastructures. Les deux parties ont également décidé de collaborer aux fins de la réalisation de programmes et de projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, au niveau régional et continental.

B. Agriculture et sécurité alimentaire

11. L'agriculture est le pilier de nombreuses économies africaines et revêt donc une importance cruciale pour le développement durable et la croissance socioéconomique à long terme de l'Afrique. La progression dans la concrétisation des engagements pris en vertu du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) à la fois au niveau régional et national s'est poursuivie au cours de la période considérée et le nombre de pays élaborant des programmes visant à atteindre le taux de 6 % de croissance agricole a augmenté. Sur les 26 pays qui ont signé des pactes PDDAA nationaux, 20 ont préparé ou finalisé leur plan d'investissement, l'ont soumis à l'examen technique indépendant organisé par l'Agence et étudient actuellement leurs modalités de financement et de mise en œuvre.

12. Les plus belles performances enregistrées concernent l'objectif visant à ce que 10 % du budget soient investis dans l'agriculture, conformément aux dispositions de la Déclaration de Maputo. Dix pays ont désormais atteint cette cible, contre seulement cinq en 2009, et neuf pays ont investi entre 5 et 10 % du budget.

13. Des avancées remarquables ont également été observées dans la mise en œuvre des pactes régionaux du PDDAA. La Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la seule communauté économique régionale qui a signé un pacte régional du PDDAA, a affecté 150 millions de dollars de ses propres ressources au financement d'un plan quinquennal. Ce montant représente 16 % de l'ensemble des coûts du plan régional. De la même façon, les partenaires de développement ont également répondu positivement, l'Espagne allouant 240 millions de dollars sur trois ans, dont deux tiers ont déjà été octroyés par le biais de la Banque mondiale.

14. La mise en œuvre du PDDAA a apporté des avantages supplémentaires aux pays bénéficiaires. Premièrement, les pays appuient et fournissent des analyses fondées sur des données factuelles ainsi que des programmes et des stratégies de planification et de révision, qui se traduisent par l'élaboration de programmes d'investissement de qualité. Deuxièmement, les pays disposent d'un accès amélioré à des outils et mécanismes acceptables au niveau local, susceptibles d'améliorer la participation, d'assurer une évaluation plus transparente des politiques de

développement et de favoriser la propension des gouvernements à traiter des protagonistes non étatiques comme des partenaires égaux. Troisièmement, ce programme a contribué à une collaboration plus pointue avec les partenaires de développement et, quatrièmement, il a fourni une aide précieuse en définissant un cadre et des priorités nationales autour desquels s'articuleront l'harmonisation et la coordination de l'aide au développement.

15. Au niveau régional, des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre du projet pilote visant les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest, impliquant le Ghana et la Sierra Leone. Ce projet appuie des investissements majeurs de la Banque mondiale dans le secteur de la pêche dans ces deux pays. Ces derniers bénéficient de deux crédits de l'Association internationale de développement (IDA), d'un montant total de 90 à 100 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 57,8 millions de dollars a été alloué au Ghana et à la Guinée-Bissau par la Banque mondiale (52 millions de dollars), le Fonds pour l'environnement mondial (4 millions de dollars) et le Partenariat pour la pêche en Afrique (1,8 million de dollars), dans le cadre de la première phase du Projet régional des pêches en Afrique de l'Ouest.

16. Ces investissements revêtent un caractère stratégique pour le NEPAD et le Partenariat pour la pêche en Afrique à trois niveaux différents : a) le NEPAD joue un rôle moteur dans la définition du cadre politique, réglementaire et opérationnel au sein duquel les investissements halieutiques doivent être réalisés; b) ils soutiennent l'harmonisation des pêcheries dans le cadre du PDDAA, en s'assurant qu'elles contribuent de façon plus efficace et durable à l'objectif de croissance annuel de 6 % et à la sécurité alimentaire et c) ils constituent la principale réponse post-pacte PDDAA visant à soutenir les pays qui ont satisfait aux exigences du pacte PDDAA concernant l'élaboration de programmes d'investissement en faveur des pêcheries.

17. La mise en œuvre du Partenariat pour la pêche en Afrique s'est avérée essentielle pour les pays bénéficiaires à plusieurs égards : a) ses résultats ont joué un rôle déterminant dans l'octroi d'investissements financiers de la Banque mondiale et la réduction de 18 à 6 mois du délai d'achèvement du cycle d'élaboration du programme; et b) son rôle actif et primordial en faveur de la mobilisation du savoir-faire local aux fins de l'élaboration du programme d'investissement a amélioré la prise en main des programmes au niveau local.

C. Santé

18. L'Agence du NEPAD a poursuivi ses efforts afin d'atteindre les objectifs clefs du NEPAD, c'est-à-dire améliorer les systèmes de soins de santé en Afrique, augmenter le nombre de travailleurs sanitaires qualifiés et garantir la disponibilité de médicaments non toxiques et efficaces, à un prix abordable, pour tous les Africains. Aux fins de ce dernier objectif, le NEPAD dirige l'Initiative en faveur de l'Harmonisation de l'Homologation des Médicaments en Afrique, qui mobilise des ressources financières et techniques, plaide pour un examen politique et législatif de l'homologation en matière de médicaments et coordonne les initiatives de renforcement des capacités en matière d'homologation, dans le but d'améliorer l'harmonisation de l'homologation des médicaments. Le NEPAD coordonne un consortium composé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Fondation

Bill et Melinda Gates, la Fondation Clinton et le Ministère du développement international du Royaume-Uni dans le cadre de la mise en œuvre de cette Initiative. À ce jour, il a reçu six propositions de projet des commissions économiques régionales visant à atteindre une harmonisation au niveau régional. L'Agence du NEPAD, en collaboration avec les commissions économiques régionales, a finalisé l'analyse de situation de l'homologation et de l'harmonisation en matière de médicaments au sein des régions de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et diffusera les enseignements tirés de la procédure d'examen aux pays africains et aux commissions.

19. Par le biais de cette Initiative, l'Agence du NEPAD travaille en collaboration avec des parties prenantes et des partenaires afin de remédier au problème de la réglementation insuffisante des marchés pharmaceutiques africains et de promouvoir et protéger ainsi la santé publique, puisqu'elle contribue à garantir aux patients un accès à des médicaments de bonne qualité, non toxiques et efficaces. À ce titre, l'Agence collabore avec le comité de la santé, du travail et des affaires sociales du Parlement panafricain afin de sensibiliser l'opinion publique à cette Initiative à travers le continent et à la promouvoir. En outre, le cadre d'exécution de l'Initiative a été approuvé par la Conférence de l'Union africaine des ministres de la santé en avril 2011 en Namibie.

20. L'Agence du NEPAD a poursuivi ses efforts visant à remédier à la crise des effectifs dans le secteur de la santé en Afrique. Dans ce cadre, la Plate-forme Africaine sur les Ressources Humaines en Santé, présidée par l'Agence, a terminé une évaluation des besoins des facultés de médecine d'Afrique subsaharienne afin de proposer une base de données exhaustive pour les actions futures. Les résultats de cette étude orienteront la collaboration entre l'OMS et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida dans leurs efforts pour promouvoir l'élargissement et la transformation des formations de médecin et d'infirmière, conformément aux engagements du Plan d'urgence en vue de soutenir la formation de plus de 100 000 nouveaux professionnels de la santé en Afrique.

21. Des progrès ont été enregistrés par l'initiative de recherche en santé en Afrique (Research for Health Africa) en faveur de la santé et de l'équité, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration du développement socioéconomique des pays africains. À ce jour, le Mozambique, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie ont décidé de participer à l'initiative « Research for Health Africa ». Le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie ont décidé d'utiliser cette initiative et son portail Web pour gérer leurs recherches nationales relatives aux systèmes d'information sanitaire. L'Agence du NEPAD élabore également un programme destiné à apporter une aide technique aux commissions économiques régionales afin de définir des cadres politiques sanitaires et phytosanitaires globaux, ainsi que des stratégies en matière de denrées de base. Il traitera notamment des questions d'intégration des marchés régionaux.

D. Éducation et formation

22. L'Agence du NEPAD a continué de promouvoir le développement des ressources humaines dans les professions d'infirmiers et de sages-femmes en

Afrique, par le biais de négociations avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie afin de déployer des infirmiers et des sages-femmes diplômés dans les communautés rurales, au sein de dispensaires mobiles. L'Agence a également élaboré un programme visant à mettre à jour l'enseignement et les qualifications des infirmiers et des sages-femmes dans trois pays au sein de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). En Afrique australe, un groupe de six universités proposant une maîtrise pour les infirmiers et les sages-femmes a formé un consortium, qui entend collaborer afin de concevoir et de proposer à la fois une licence et une maîtrise pour les infirmiers et les sages-femmes au sein de trois universités hôtes dans la région de la CEEAC. Parallèlement, ce groupe aidera les organismes de réglementation dans ces trois pays et travaillera avec les ministres de la santé afin d'élaborer des plans de carrière incluant la reconnaissance et l'utilisation pertinente de ces infirmiers et sages-femmes dans le secteur public, ainsi qu'une rémunération adéquate. En outre, l'Agence du NEPAD a mis l'accent sur l'éducation forestière, en présentant des demandes au Gouvernement suédois afin d'obtenir les fonds nécessaires pour financer un atelier destiné à mettre au point un programme pour les études de troisième cycle en éducation forestière.

23. Les efforts ont été redoublés dans le cadre du projet de création d'un centre régional pour l'enseignement des sciences, des mathématiques et de la technologie afin de s'assurer du soutien des Gouvernements du Gabon et de l'Afrique du Sud pour le lancement du centre au Gabon. Trois pays (l'Angola, la République démocratique du Congo et le Mozambique) ont adressé des propositions relatives au financement de programmes de formation des enseignants par l'apprentissage ouvert et à distance à la Renaissance africaine et au Fonds de coopération internationale en Afrique du Sud.

E. Environnement et tourisme

24. Sept ans après l'adoption du Plan d'action du NEPAD pour l'environnement, des progrès ont été enregistrés dans l'élaboration de plans d'action environnementaux sous-régionaux pour les régions et les pays représentés par la CEEAC, la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la SADC et l'Union du Maghreb arabe. Des plans d'action nationaux ont ainsi pu être déployés dans cinq pays. En outre, les capacités ont été renforcées dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement au niveau national et sous-régional. Ce Plan a également apporté son soutien aux pays africains dans l'amélioration de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. L'exécution des volets dédiés à la désertification et à la biodiversité des plans d'action nationaux a également bénéficié du même soutien. À cet égard, un cadre et des objectifs politiques ont été définis pour orienter les débats sur des questions telles que l'accès aux ressources et le partage des bénéfices, la gestion forestière durable, les espèces exotiques envahissantes et la gestion intégrée des espaces marins et côtiers. Ce Plan a également fourni le cadre de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au niveau régional. L'Agence du NEPAD, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, a lancé un processus d'examen de la mise en œuvre des plans d'action en matière d'environnement.

25. L'Agence du NEPAD prépare actuellement une proposition de programme intitulé « Programme NEPAD d'adaptation aux changements climatiques et de réduction de leurs effets : Faire face aux changements climatiques par le biais de la Science, de la technologie et de l'innovation ». Le processus d'engagement des jeunes eu égard aux changements climatiques a été lancé dans le cadre d'un programme continu d'intégration de l'autonomisation des jeunes dans les programmes du NEPAD. Ce programme prendra forme à travers l'initiative des jeunes scientifiques africains relative aux changements climatiques, qui sera dotée d'un secrétariat auprès de l'Université du Nord-Ouest en Afrique du Sud. Cette initiative a pour objectif de favoriser la prise de conscience et de susciter un engagement dynamique des jeunes en faveur des questions et des activités liées aux changements climatiques. Le lancement de cette initiative est prévu pour la mi-août 2011 sur le thème suivant : « Promouvoir le rôle des modes d'acquisition autochtones africains des connaissances en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets » (Promoting the role of African indigenous knowledge systems in climate change adaptation and mitigation).

26. Dans le cadre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes de l'Union africaine/NEPAD et du programme d'action pour sa mise en œuvre, des efforts sont consentis afin d'intégrer le principe de réduction des risques de catastrophe dans les initiatives en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Le programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes pour la période 2006-2015 a été adopté lors de la deuxième Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (réduction des risques de catastrophe). En outre, le Groupe consultatif africain pour la réduction des risques de catastrophe est reformé spécifiquement pour conseiller et soutenir les dispositifs nationaux, ainsi que les autorités sous-régionales et régionales, dans la mise en œuvre des initiatives en faveur de la prévention des catastrophes en Afrique.

27. En tant qu'agent catalyseur du développement, l'essor du tourisme est susceptible de générer des retombées positives sur d'autres secteurs, ainsi que le partage des coûts du développement. La Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD collaborent activement avec les organisations au niveau national, régional, continental et mondial afin de promouvoir un programme global d'intégration régionale dans le secteur du tourisme. Par ailleurs, reconnaissant les possibilités et les défis liés à l'industrie du tourisme en Afrique, plusieurs pays africains ont élaboré des plans-cadres de tourisme, avec l'aide de l'Organisation mondiale du tourisme et d'autres partenaires de développement.

F. Technologie de l'information et des communications

28. Suite à une décision prise lors de la quinzième session du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'orientation du NEPAD en juillet 2010 en Ouganda, la Commission cyberAfrique du NEPAD est remplacée par le Programme cyberAfrique du NEPAD pour piloter le secteur prioritaire des technologies de l'information et des communications, conformément à la nouvelle orientation stratégique de l'Agence du NEPAD.

29. Le Programme cyberAfrique du NEPAD, chargé d'élaborer des politiques, des stratégies et des projets au niveau continental pour le développement des

technologies de l'information et des communications à travers l'Afrique, a poursuivi la mise en œuvre de ses initiatives clefs : le réseau d'infrastructure TIC à large bande pour l'Afrique et l'Initiative L'informatique à l'école du NEPAD. Les efforts visant à élargir l'environnement porteur du réseau d'infrastructure TIC à large bande du NEPAD à travers le continent se sont intensifiés grâce à l'organisation de plusieurs ateliers sur le Protocole de Kigali, réunissant les parties prenantes au niveau régional et national, qui ont eu lieu au Caire pour l'Afrique du Nord et en Gambie, au Sénégal, au Nigeria et à Djibouti pour les acteurs locaux.

30. Des progrès ont été observés dans la mise en œuvre du câble sous-marin d'Uhuruset. L'accord de construction et de maintenance ainsi que le contrat de fourniture du câble Africa Coast to Europe (ACE)/Uhuruset ont été signés en France en juin 2010. Le segment du câble Uhuruset visé s'étendra de la France jusqu'en Afrique du Sud et reliera tous les pays de la côte occidentale de l'Afrique. Baharicom, la société chargée de la mise au point de l'anneau du câble sous-marin qui circonscrit le continent africain s'efforce de procéder à une augmentation de capital et de placer des titres afin de respecter les délais de paiement du contrat de fourniture.

31. Concernant le réseau terrestre transfrontalier Umojanet, deux plans d'affaires ont été élaborés. Le premier, qui a été achevé en juillet 2010, couvre 10 pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Le deuxième, achevé en septembre 2010, porte sur 12 pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Ghana, Mali, Niger, Nigéria et Togo).

32. En janvier 2011, le seizième Sommet de l'Union africaine a approuvé la sélection, par le Comité technique de l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures, des projets TIC d'infrastructures à large bande de l'Union africaine/NEPAD, à savoir Uhuruset, Umojanet et l'installation d'une ossature en fibre optique des TIC le long du gazoduc prévu entre le Nigéria, le Niger et l'Algérie.

33. S'agissant de l'Initiative L'informatique à l'école du NEPAD, l'Agence du NEPAD réfléchit aux modalités de clôture de la phase pilote de l'Initiative. Quarante-deux projets pilotes ont été déployés dans 16 pays africains. Chaque école participante est dotée d'un laboratoire informatique comprenant au moins 20 ordinateurs, ainsi qu'un serveur, une infrastructure de mise en réseau et des périphériques, tels que des scanners, des tableaux interactifs et des imprimantes. Les écoles sont connectées à Internet afin de leur permettre de communiquer avec le reste du monde. L'Agence a signé un mémorandum d'accord avec l'Internet Society en vue de renforcer les capacités de parties prenantes africaines importantes dans le domaine de la gouvernance de l'Internet.

G. Science et technologie

34. L'Initiative des indicateurs africains en Science, Technologie et Innovation (STI) a progressé dans la mise en place de points focaux pour diriger la production des indicateurs de STI sur le plan national, le renforcement des capacités dans la collecte des données de STI et la publication d'un document intitulé « Perspective

de l'innovation africaine » version 2010, le premier d'une série visant à informer le public sur les activités en matière de STI dans les pays africains. Cette initiative a été lancée en Éthiopie en mai 2011 et comporte les résultats des recherches et des enquêtes sur le développement. Elle devrait susciter un débat pour améliorer les processus de collecte de données de meilleure qualité. L'Agence du NEPAD et l'Initiative des indicateurs africains en Science, Technologie et Innovation soutiennent aussi la Commission de l'Union africaine dans la création d'un Observatoire africain des sciences, de la technologie et de l'innovation (OASTI). Un accord concernant le pays hôte a été signé avec la Guinée équatoriale et l'Observatoire doit jouer un rôle de premier plan dans la coordination, la collecte des données et la formation, ainsi que dans la diffusion des informations sur les activités relatives aux sciences, à la technologie et à l'innovation en Afrique.

35. La première phase de l'Initiative des indicateurs africains en Science, Technologie et Innovation, qui a été achevée dans 19 pays membres de la Commission de l'Union africaine, a été conçue pour servir de mécanisme d'apprentissage aux fins du partage mutuel des connaissances et des enseignements pour la conduite d'enquêtes sur la recherche-développement et l'innovation. Par conséquent, des directives ont été formulées pour ces enquêtes et adoptées dans les pays participants. L'évaluation des sciences, de la technologie et de l'innovation comme outil pour la formulation et la mise en œuvre de politiques a ouvert la voie à de nouveaux débats et recherches. Les pays participants collaborent sur ces questions et constituent une communauté des pratiques, assurant ainsi le fait que l'Afrique parle d'une seule et même voix.

36. En novembre 2010, un centre d'activités des biosciences d'Afrique centrale et de l'Est a été officiellement lancé au Kenya. Avec l'aide financière du Canada, l'Agence du NEPAD a construit des laboratoires de niveau mondial pour les scientifiques d'Afrique centrale et de l'Est. Ces derniers se verront ainsi offrir la possibilité de mener des recherches de pointe dans le domaine des sciences de la vie afin de relever les défis qui se posent aux agriculteurs désireux d'accroître la productivité agricole. Récemment, le Réseau Africain d'Expertise en Biosécurité a été établi sous la forme d'un réseau de services à l'échelle du continent, géré par des Africains dotés de compétences multidisciplinaires en matière de systèmes de biosécurité. Depuis sa création, ce Réseau propose des formations et des informations axées sur la recherche aux organismes de réglementation africains de la biotechnologie agricole afin d'aider les pays à prendre des décisions éclairées.

H. Égalité des sexes, autonomisation des femmes et participation de la société civile

37. L'Agence du NEPAD travaille à la mise en œuvre de pépinières d'entreprises pour les femmes africaines entrepreneurs au sein des commissions économiques régionales. Actuellement, l'objectif est de financer des projets pilotes relatifs aux incubateurs d'entreprises pour deux commissions régionales sélectionnées, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la CEDEAO, sur la base d'un montant de 1 million de dollars. Ce projet entend s'appuyer sur cette expérience pour l'étendre à cinq autres commissions régionales. L'Agence du NEPAD et le COMESA ont signé un mémorandum d'accord en mai 2010. Ce projet a été présenté lors de la quatrième réunion des ministres des affaires féminines, qui ont décidé d'entamer la sélection des femmes entrepreneurs et des institutions

partenaires. Par la suite, une consultation technique a été organisée avec le COMESA et la Fédération des associations nationales de femmes d'affaires en Afrique de l'Est et en Afrique australe (FEMCOM) et il a été convenu qu'une initiative de la Banque mondiale relative à l'incubateur commercial participerait à la diffusion des enseignements tirés au niveau mondial et en Afrique.

38. L'Agence du NEPAD a entrepris de conclure des alliances stratégiques avec les organismes du système des Nations Unies, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), dans des domaines critiques tels que la situation des femmes rurales, l'autonomisation des femmes africaines, ainsi que la production et la diffusion des connaissances. Parallèlement à la préparation du deuxième appel de propositions, le Fonds Espagne/NEPAD pour l'autonomisation des femmes africaines a assuré le suivi et l'évaluation des programmes en cours et l'achèvement de projets financés dans le cadre du premier appel de propositions. La deuxième phase du Fonds, qui couvre la période 2011-2013, représente la consolidation du programme du NEPAD sur l'autonomisation des femmes en Afrique.

39. Le Fonds a favorisé la promotion de l'égalité des sexes et l'élaboration d'outils essentiels pour la lutte contre la pauvreté. Il convient de souligner notamment qu'un nombre accru de femmes et de filles a acquis des aptitudes professionnelles dans des domaines économiquement viables. Il a également facilité la création d'emplois à travers des partenariats entre secteur public et secteur privé, le développement des compétences de femmes ayant des responsabilités dans le monde des affaires et la société civile et le renforcement des capacités dans l'utilisation des TIC en vue de réduire la fracture numérique. Le Fonds a également favorisé la mise en place d'activités génératrices de revenus pour les femmes par un soutien à l'agro-industrie (45 machines) et la formation en gestion d'entreprise (600 femmes entrepreneurs).

I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

40. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs continue de renforcer sa position en tant qu'instrument de promotion de la bonne gouvernance et du développement socioéconomique en Afrique. Le Libéria a officiellement rejoint le Mécanisme lors du Forum d'évaluation intra-africaine, organisé en janvier 2011. Selon les informations fournies par son secrétariat, à la fin du mois de juillet 2011, 30 pays avaient finalisé les formalités d'adhésion au Mécanisme en signant le mémorandum d'accord, en l'occurrence : l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Soudan, la République-Unie de Tanzanie, le Togo, l'Ouganda et la Zambie. Les pays membres du Mécanisme représentent plus de 76 % de la population africaine.

41. Maurice et l'Éthiopie ont respectivement fait l'objet d'une évaluation au cours des treizième et quatorzième sommets du Forum d'évaluation intra-africaine. Fin juillet 2011, 14 pays avaient été évalués : l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Mali, Maurice, le Mozambique, le Nigéria, le Rwanda, l'Afrique du Sud et l'Ouganda. D'autres pays sont impliqués à

des niveaux divers du processus d'évaluation : la Sierra Leone et la Zambie ont accueilli des missions d'évaluation, respectivement, en février et en mai 2011. La République-Unie de Tanzanie sera évaluée au cours du deuxième semestre 2011 et les évaluations du deuxième cycle sont prévues pour le Ghana et le Kenya.

42. Les pays évalués ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de leurs programmes nationaux d'action respectifs, qui font suite au processus d'évaluation. À cette fin, le quatorzième Sommet du Forum, organisé en janvier 2011, à Addis-Abeba, a examiné les rapports d'avancement de la mise en œuvre des programmes nationaux d'action du Lesotho, du Nigéria et de l'Afrique du Sud, et le quinzième Sommet du Forum, qui s'est tenu à Malabo en juin 2011, a examiné les rapports d'avancement de la mise en œuvre des programmes nationaux d'action du Bénin et du Burkina Faso.

43. Afin de rationaliser et d'accélérer la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, certains outils existants ont été améliorés. Par exemple, le questionnaire de référence a été actualisé et validé en mars 2011 lors d'un atelier réunissant les parties prenantes à Johannesburg. Il doit désormais être examiné par le Forum lors de son seizième Sommet, qui aura lieu en Éthiopie en janvier 2012, au terme d'un examen minutieux par les points focaux du Mécanisme, conformément aux directives formulées par le Forum à l'occasion de son quinzième Sommet.

44. Le Mécanisme a continué de bénéficier du soutien de ses trois partenaires stratégiques, la BAFD, la CEA et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Ce soutien s'est traduit par la participation à des missions d'évaluation dans les pays et d'autres formes d'assistance technique et financière. À cet égard, la BAFD a continué d'octroyer une subvention afin de soutenir le projet visant à rationaliser et à accélérer le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Les objectifs du projet incluent la révision et l'amélioration des instruments et des processus et le renforcement des capacités du personnel du secrétariat du Mécanisme. La CEA a également contribué activement à renforcer la recherche concernant le Mécanisme et à le faire mieux connaître, par le biais d'une étude sur la gestion de la diversité intitulée « Findings from the African Peer Review Mechanism and a framework for analysis and policymaking », ainsi que par l'organisation d'ateliers pour sensibiliser le public au Mécanisme et harmoniser les programmes d'action et d'autres plans nationaux dans un cadre commun de dépenses à moyen terme.

III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit le dynamisme de l'appui international pour le développement de l'Afrique

45. L'Afrique a rebondi après la crise économique et financière mondiale en dépit du ralentissement du rythme de la reprise économique globale. En 2010, l'Afrique a enregistré une croissance moyenne de 4,9 %, en progression par rapport aux 3,1 % de 2009¹. Toutefois, cette reprise s'est révélée incertaine, à la fois en raison des perspectives économiques mondiales fragiles et de l'instabilité politique dans les sous-régions. En outre, l'Afrique continue d'accuser un retard par rapport à d'autres

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque africaine de développement, Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Programme de développement des Nations Unies, *Perspectives économiques en Afrique* (Paris, OCDE, 2011).

régions eu égard à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs liés à la mortalité maternelle et infantile, ainsi qu'à l'accès à l'hygiène et à une eau salubre.

46. Pour cette raison, les partenaires de développement doivent s'acquitter pleinement de leurs engagements en matière de soutien pour l'Afrique visant à réaliser le programme de développement pour le continent, notamment la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Les pays du Groupe des Huit (G-8) ont formulé des engagements historiques afin d'accroître l'aide lors du Sommet de Gleneagles en 2005 mais sont loin, à ce jour, d'avoir répondu aux attentes. Le Sommet du G-8, organisé en France en 2011 a réaffirmé les engagements du Plan d'action de Gleneagles. Fin 2010, le Groupe des Vingt (G-20) a également lancé son initiative de développement, le Consensus de Séoul pour une croissance collective en faveur du développement, qui met en exergue la promotion de la croissance économique à travers le développement de l'infrastructure et la création d'emplois. Enfin, la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, organisée en septembre 2010 à New York, a adopté un plan d'action mondial afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, dans les délais fixés, et a consacré une attention particulière à l'Afrique.

47. Les perspectives économiques incertaines des partenaires de développement traditionnels de l'Afrique et la marge budgétaire avec laquelle ils doivent composer semblent indiquer que les donateurs non traditionnels pourraient gagner en importance dans les années à venir. Parmi ceux-ci, citons les économies émergentes ainsi que des acteurs non étatiques, tels que des fondations privées et des philanthropes. Au vu du resserrement des budgets en matière d'aide dans les pays de l'OCDE à la suite de la crise financière et économique mondiale et de ses effets négatifs sur l'octroi de l'aide, le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, prévu à Busan (République de Corée), en novembre et en décembre 2011, offrira aux partenaires de développement une bonne occasion de réaffirmer leurs engagements eu égard à l'aide à la fois en termes de qualité et de quantité, conformément aux dispositions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du Programme d'action d'Accra.

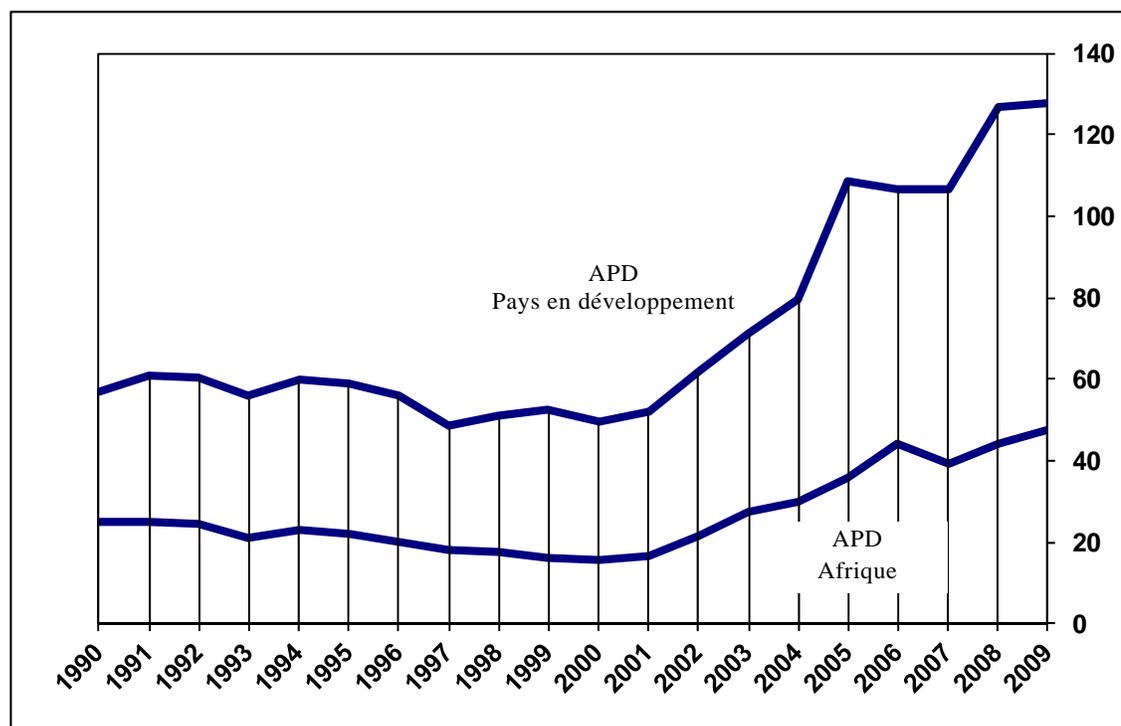
48. La quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, organisée en mai 2011 en Turquie, a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et la Déclaration d'Istanbul. L'objectif de ce Programme d'action vise à atteindre la croissance économique et un développement durable, ainsi que la réduction de la pauvreté, l'objectif étant que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici 2020. Le Programme d'action identifie huit domaines prioritaires : la capacité de production (infrastructure, énergie, science, technologie et innovation, développement du secteur privé); l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement durable; le commerce; les produits de base; le développement social et humain, y compris l'autonomisation des femmes; les crises multiples et les nouveaux défis, tels que les changements climatiques et la préservation de l'environnement; la mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités; et la bonne gouvernance à tous les niveaux. Étant donné que sur les 48 pays les moins avancés, 33 se situent en Afrique, la mise en œuvre du Programme d'action permettrait d'influer sensiblement sur la manière de relever les défis en matière de développement sur le continent.

A. Aide publique au développement

49. Selon l'OCDE, les apports totaux de l'aide publique au développement (APD) de l'ensemble des donateurs se sont élevés à 128 milliards de dollars en 2009. Sur ce montant, 48 milliards de dollars ont été versés à l'Afrique, ce qui représente une hausse annuelle de 11,7 % en termes réels par rapport à 2008 (voir fig. I ci-dessous). En 2010, l'aide bilatérale pour l'Afrique, hors décaissements des organismes bilatéraux, a progressé de 3,6 % en termes réels par rapport à 2009 et a atteint 29,3 milliards de dollars. En dépit de ces hausses, l'APD continue de ne pas honorer les promesses formulées par les pays du G-8 lors du Sommet de Gleneagles en 2005, au cours duquel ils se sont engagés à augmenter le montant total de l'APD en faveur de l'Afrique de 25 milliards de dollars. Toutefois, le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement déplore un écart négatif de 18 milliards de dollars et estime que l'Afrique a reçu 46 milliards de dollars sur le montant total de l'APD émanant des donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE en 2010, un montant de loin inférieur à celui défini dans les engagements de Gleneagles (64 milliards de dollars)².

Figure I
Montant total de l'aide publique au développement de l'ensemble des donateurs

(En milliards de dollars des États-Unis en valeur actuelle)



Source : Base de données en ligne 2011 du Comité d'aide au développement – OCDE.

² Organisation des Nations Unies, « Le partenariat mondial pour le développement : Le moment d'agir », Rapport du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2011 (New York) (à paraître).

50. Les Sommets du G-8 au Canada en 2010 et en France en 2011 ont réaffirmé le partenariat du G-8 avec l'Afrique. Dans le cadre de l'Initiative de Muskoka : Santé des mères, des nouveau-nés et des enfants de moins de cinq ans, les pays membres du G-8 se sont engagés à dépenser un montant supplémentaire de 5 milliards de dollars entre 2010 et 2015 aux fins de la réalisation des objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement dans les pays en développement. Lors du Sommet 2011 en France, ce partenariat a été confirmé à travers l'adoption de la déclaration conjointe du G-8/Afrique : « Des valeurs communes et des responsabilités partagées ». En outre, le Partenariat de Deauville a été lancé lors de ce Sommet afin de prêter main-forte aux nouvelles démocraties dans les pays arabes; il s'engage à octroyer un montant de 20 milliards de dollars par le biais de banques multilatérales de développement afin de soutenir une croissance durable et sans exclusion en Tunisie et en Égypte.

51. Concernant l'efficacité de l'aide, les progrès en faveur de la réalisation des objectifs définis dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement en 2005 et le Programme d'action d'Accra (A/63/539, Annexe) en 2008 sont mitigés. Certes, on observe une progression sur la voie du déliement de l'aide en faveur de l'Afrique, en particulier des pays les moins avancés, et 18 donateurs ont adopté l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. En revanche, les avancées en matière d'utilisation des dispositifs nationaux et de réduction de la fragmentation de l'aide restent timides. Dans ce contexte, la communauté internationale devrait renouveler son engagement en faveur du renforcement de l'efficacité de l'aide lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement qui se tiendra prochainement.

52. Les partenaires de développement non traditionnels jouent un rôle de plus en plus important dans l'évolution de l'Afrique. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les pays émergents tels que le Brésil, la Chine, l'Inde et la Turquie, octroient des subventions et des prêts, selon des conditions moins strictes que celles imposées par les donateurs traditionnels. Toutefois, en raison du manque de données, il est difficile d'offrir un tableau clair de la portée de l'APD de ces nouveaux partenaires de développement.

53. Outre les donateurs bilatéraux, de nouveaux acteurs philanthropiques tels que la Fondation Bill et Melinda Gates, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, etc., fournissent aux pays africains un soutien financier au développement innovant, en favorisant l'augmentation des ressources nationales limitées affectées au développement. Par exemple, la Fondation Gates, qui a commencé à communiquer les données sur son aide en faveur de la santé au Comité d'aide au développement de l'OCDE, a alloué un montant de 1,8 milliard de dollars sous forme de subventions afin d'améliorer la santé dans les pays en développement en 2009, dont 36 % étaient destinés spécifiquement à l'Afrique. Elle occupe donc la troisième place des donateurs les plus importants dans ce domaine, après les États-Unis et le Fonds mondial.

B. Allégement de la dette

54. Grâce aux efforts continus visant à alléger le poids de la dette extérieure des pays africains dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) et au niveau

bilatéral, le montant de la dette et des frais d'intérêt connexes a été réduit sensiblement depuis le niveau extrême qu'il a atteint au milieu des années 90. Alors que la dette extérieure totale a atteint 73 % du produit intérieur brut (PIB) en Afrique subsaharienne en 1994, il a chuté à 21 % du PIB en 2010³, en dégagant des ressources et en permettant aux pays d'augmenter les dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté et à l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

55. Quatre pays, la République démocratique du Congo, la Guinée-Bissau, le Libéria et le Togo, ont vu leur dette diminuer sensiblement entre juillet 2010 et juin 2011 dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'IADM. Une fois atteint le point d'achèvement, la République démocratique du Congo s'est vu accorder 12,3 milliards de dollars d'allègement de dette. Après avoir satisfait aux conditions définies, le Libéria a atteint le point d'achèvement en juin 2010 et a vu sa dette réduite de 4,6 milliards de dollars en valeur nominale. Dès lors, l'encours de la dette extérieure du Libéria a baissé pour atteindre 15 % du PIB. La Guinée-Bissau a reçu 1,2 milliard de dollars d'allègement de dette de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International en décembre 2010. Enfin, en décembre 2010, après avoir atteint le point d'achèvement, le Togo a enregistré une réduction de 82 % de sa dette extérieure. Au total, 26 pays africains ont désormais atteint leur point d'achèvement prévu dans le cadre de l'Initiative PPTE et ont bénéficié d'un allègement de dette (voir Tableau 1 ci-dessous). Les membres du Club de Paris ont largement contribué à l'allègement de dette pour ces quatre pays en accordant des réductions voire des annulations de la dette bilatérale. La contribution des membres du Club de Paris à l'allègement de dette pour ces quatre pays dans le cadre de l'Initiative PPTE s'élève à plus de 9 milliards de dollars en valeur nominale.

56. En dépit de ces avancées, de nouvelles inquiétudes portent sur la soutenabilité de la dette, notamment à la lumière des effets persistants de la crise économique et financière mondiale ainsi que de l'engagement et du portefeuille de créances accrus de nouveaux donateurs émergents en Afrique. Selon les rapports récents, sur les 26 pays africains qui ont bénéficié à ce jour des initiatives HIPC et IADM, 9 restent surendettés ou très vulnérables au risque de surendettement⁴.

Tableau 1
Bénéficiaires actuels et potentiels des Initiatives PPTE et IADM

<i>Statut</i>	<i>Pays</i>
26 pays post-point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, République-Unie de Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie

³ Fonds monétaire international (FMI), *World Economic Outlook database*, avril 2011.

⁴ Africa Progress Panel, *Des partenaires pour transformer l'Afrique, Rapport sur les progrès en Afrique 2011* (Genève, 2011).

<i>Statut</i>	<i>Pays</i>
4 pays post-point de décision	Tchad, Comores, Côte d'Ivoire, Guinée
3 pays pré-point de décision	Érythrée, Somalie, Soudan

Source : FMI, en date du 1^{er} juillet 2011.

C. Investissement étranger direct

57. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les flux d'investissement direct étranger (IDE) à destination de l'Afrique ont accusé une baisse sensible en 2009, pour atteindre 59 milliards de dollars, alors qu'ils avaient atteint le montant historique de 72 milliards de dollars en 2008. Cette baisse est due principalement à la crise économique et financière mondiale. Les estimations préliminaires de la CNUCED pour 2010 indiquent que ces flux d'IDE à destination de l'Afrique ont enregistré une nouvelle baisse de 14 %, tombant à 50 milliards de dollars⁵.

58. Les IDE ont diminué dans toutes les sous-régions du continent, à l'exception de l'Afrique centrale, qui a bénéficié d'investissements d'envergure en Guinée équatoriale. En termes de répartition sectorielle, les investissements à la fois dans l'industrie et le secteur primaire ont chuté rapidement pendant la crise. Le secteur tertiaire est ainsi devenu le bénéficiaire principal des IDE en Afrique en 2009. En raison de la reprise rapide des cours mondiaux des produits de base après la crise, les IDE dans les industries extractives devraient augmenter en 2011. En effet, alors que les investissements dans de nouvelles capacités de production sont restés relativement faibles en 2010, les fusions-acquisitions dans le secteur de l'extraction étaient en hausse.

59. Comme les flux d'investissement des partenaires traditionnels continuent de diminuer, les pays émergents ont renforcé leur position en Afrique, en occupant une part toujours plus importante. Par exemple, la part des flux d'IDE provenant d'Asie est passée d'une valeur moyenne de 6,7 % entre 1995 et 1999 à 15,2 % entre 2000 et 2008.

60. Les pays africains ont également poursuivi leurs efforts visant à améliorer leur environnement d'investissement afin d'attirer les IDE. À la fin de l'année 2008, ils avaient conclu 715 traités d'investissement bilatéraux en vue de promouvoir et de protéger les investisseurs étrangers. Les commissions économiques régionales ont également mis en place des programmes d'investissement régionaux⁶. Les efforts accrus de l'Afrique se reflètent également dans les bons résultats mentionnés dans le rapport de la Banque mondiale intitulé « *Doing Business 2011: Agir pour les entrepreneurs* », qui évalue le cadre de réglementation des affaires. En 2011, il classe 3 pays africains parmi les 10 économies qui ont le mieux progressé. Les partenaires de développement appuient ce processus, à travers notamment

⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Global investment trends monitor No. 5 », janvier 2011, disponible à l'adresse suivante : http://www.unctad.org/en/docs/webdiaeia20111_en.pdf.

⁶ CEA et OCDE, *Examen mutuel 2010 de l'efficacité du développement en Afrique : Rapport intérimaire 2011*, disponible à l'adresse suivante : http://www.uneca.org/gpad/publications/mdre2011/MRDE%202011_Interim_FR.pdf.

l'Initiative d'investissement NEPAD/OCDE, qui renforce la capacité des pays africains à concevoir et à mettre en œuvre des réformes visant à favoriser les investissements.

D. Commerce

61. Au cours de l'exercice précédent, les négociations du Cycle de Doha n'ont pratiquement pas progressé vers la conclusion d'un accord sur les questions intéressant l'Afrique ; et ce, malgré l'engagement des dirigeants des pays du G-20, lors du Sommet organisé à Séoul en novembre 2010, selon lequel le Cycle de Doha devait prendre fin avant la fin 2011, notamment en raison du rôle essentiel du commerce dans la reprise économique mondiale. En outre, les négociations des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les régions africaines n'ont que peu progressé. Lors du troisième Sommet UE-Afrique, qui s'est tenu en Libye en novembre 2010, les deux parties ont renouvelé leur engagement en vue de trouver une solution aux préoccupations communes qui subsistent eu égard aux accords de partenariat économique. Toutefois, les négociations semblent dans l'impasse.

62. Suite au deuxième Examen global de l'Initiative Aide pour le commerce, réalisé en 2009, les engagements au titre de l'Initiative Aide pour le commerce en Afrique ont encore augmenté, pour atteindre un montant de 17 milliards de dollars en 2009, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2008⁷, et se sont concentrés sur l'infrastructure et la capacité de production. Le troisième Examen global de cette Initiative aura lieu en 2011, offrant ainsi une nouvelle impulsion à l'Aide pour le commerce.

63. Les pays africains s'efforcent de remédier à la faiblesse des échanges en Afrique et ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une intégration accrue lors du seizième Sommet de l'Union africaine. Les programmes d'infrastructure de l'Union africaine et du NEPAD ont mis en exergue la connectivité régionale, et les commissions économiques régionales poursuivent leurs efforts en vue d'améliorer l'intégration commerciale, par le biais principalement d'un accord de libre-échange planifié entre le COMESA, la CAE et la SADC, avec pour objectif final la création d'une union douanière unique. Les trois communautés régionales visent à achever la première phase de leurs activités en matière d'intégration, une zone de libre-échange, dans les trois ans.

E. Coopération Sud-Sud

64. La coopération Sud-Sud revêt de plus en plus d'importance pour le développement de l'Afrique, en devenant un complément indispensable de la coopération Nord-Sud. La croissance rapide du Brésil, de la Chine, de l'Inde et d'autres économies émergentes a généré des effets considérables et très positifs sur le continent, qui se sont traduits par une augmentation des flux financiers, commerciaux et d'assistance au développement. Après les crises économique et financière mondiales, les liens économiques et d'autres formes de coopération ont contribué à atténuer l'impact des crises sur l'économie africaine et à remettre le

⁷ Ibid.

continent sur le chemin de la relance économique. Le Consensus de Séoul pour une croissance collective en faveur du développement du G-20 a formalisé ce nouveau rôle des économies émergentes sur l'échiquier mondial.

65. Après la tenue d'un forum couronné de succès sur la coopération entre la Chine et l'Afrique, d'autres pays et régions ont cherché à introduire des structures formelles susceptibles d'orienter leur coopération et leurs engagements à l'égard de l'Afrique. Des exemples illustrent cette tendance, le deuxième Forum international Viet Nam-Afrique en août 2010, le Forum Iran-Afrique en septembre 2010 et le deuxième Sommet afro-arabe organisé en Libye en octobre 2010. Au cours de cette dernière réunion, l'Union africaine et la Ligue des États arabes ont adopté une stratégie de partenariat visant à instaurer une région africaine-arabe intégrée et à promouvoir une coopération économique et politique plus étroite.

66. En mai 2011, l'Inde a également renforcé sa coopération avec l'Afrique au cours du deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde, organisé en Éthiopie sur le thème : « Renforcer le partenariat : une vision partagée » (Enhancing Partnership: shared vision). Le cadre de coopération entre l'Afrique et l'Inde a été adopté afin de compléter le cadre existant et de susciter la mise à jour du Plan d'action conjoint existant en y intégrant un mécanisme de suivi. L'Inde a annoncé l'octroi d'une aide de 5 milliards de dollars en faveur de l'Afrique au cours des trois prochaines années dans le cadre de lignes de crédit pour aider l'Afrique à réaliser ses objectifs de développement, en offrant un montant supplémentaire de 700 millions de dollars en faveur de la création d'institutions et de programmes de formation. Le Forum a également décidé d'institutionnaliser le processus du sommet.

67. Au niveau mondial, les ministres du Mouvement des pays non alignés ont adopté en mai 2011 en Indonésie un projet de document détaillé mettant en exergue la vision commune du Mouvement pour les 50 prochaines années et une déclaration commémorative en l'honneur du 50^e anniversaire de la création du Mouvement. La déclaration commémorative de Bali a réaffirmé la nécessité d'étendre et d'approfondir la coopération Sud-Sud et d'améliorer la coordination dans la formulation de positions et de stratégies communes sur les conditions du développement économique et social. Cette déclaration souligne aussi l'importance d'élargir le partenariat mondial et de financer le développement en vue de garantir la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international en tenant compte notamment des besoins spécifiques de l'Afrique.

F. Villages du Millénaire

68. Au cours de la période considérée, le Projet des Villages du Millénaire a poursuivi sa mission visant à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire et intéresse environ 500 000 personnes sur 10 sites de pays de l'Afrique subsaharienne.

69. Des rapports d'avancement publiés au terme de trois ans d'exploitation indiquent qu'une approche par projets serait efficace. Une évaluation et un suivi rigoureux de neuf sites de recherche révèlent que les rendements moyens du maïs ont triplé et que les niveaux de malnutrition chronique des enfants de moins de deux ans ont baissé de 43 %. Des programmes de repas scolaires ont été mis en place dans tous les pays, permettant ainsi à 70 % des élèves du primaire de recevoir un

repas scolaire chaque jour. Ces mesures ont influé de manière très positive sur le nombre d'inscriptions et la fréquentation scolaire.

70. Il ressort des résultats dans le secteur de la santé que l'accès aux tests de séropositivité en cours de grossesse a doublé, avec un taux d'accouchements institutionnels supérieur de près de 50 %. La prévalence du paludisme a été réduite de plus de 80 % et l'utilisation des moustiquaires a été multipliée par sept. Environ 75 % des enfants ont été vaccinés contre la rougeole et ont bénéficié de compléments de vitamine A au cours des six derniers mois. Le nombre de personnes ayant accès à une eau sans risque sanitaire a doublé et l'accès à un meilleur système d'assainissement a été triplé.

71. Plusieurs pays étudient les enseignements tirés du projet afin d'élaborer des stratégies nationales aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, à la lumière de ce modèle intégré. Au Ghana, au Mali et au Nigéria, les gouvernements ont mis en place des initiatives de plus grande envergure au niveau national, fondées sur l'expérience des Villages du Millénaire, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, alors qu'au Malawi et en Ouganda les résultats du projet ont éclairé les discussions générales relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement au sein des gouvernements.

IV. Appui apporté par des organismes des Nations Unies

Renforcement du mécanisme de consultation régionale des organismes et organisations des Nations Unies travaillant en Afrique pour soutenir l'Union africaine et le NEPAD ainsi que du système de modules

72. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies continue de fournir une aide technique et un soutien institutionnel au programme de l'Union africaine et du NEPAD. L'année dernière a enregistré une harmonisation accrue des programmes de diverses entités des Nations Unies avec ceux de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence du NEPAD et des commissions économiques régionales. Les organismes des Nations Unies se sont davantage impliqués dans tous ces processus de mise en place d'institutions ainsi que de conception et de mise en œuvre des programmes au niveau régional, sous-régional, national et communautaire.

73. Le Mécanisme de coordination régionale a accompli des progrès significatifs, ainsi que l'illustre l'amélioration de la coordination de la part des agences et des programmes des Nations Unies. En particulier, le concept « Unis dans l'action » est de mieux en mieux accepté, les organismes reconnaissant la nécessité d'adopter une approche collective afin de faciliter le renforcement des capacités au sein de l'Union africaine.

74. La onzième session du mécanisme de coordination régionale sur le thème « Rio+20 », qui s'est tenue en novembre 2010, a abouti à des résultats significatifs, notamment dans la mise en œuvre du programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, qui a donné un nouvel élan à ce programme. L'examen du programme s'est achevé en 2010 et les conclusions principales ont été intégrées dans le rapport du Secrétaire général (A/65/716-S/2011/54). Ce rapport atteste du soutien important de la part des membres de la Commission de l'Union africaine en faveur du programme. Il en appelle au renforcement de l'engagement

auprès des commissions économiques régionales, ainsi qu'à l'importance d'une mobilisation accrue des ressources pour la mise en œuvre du programme.

75. L'évolution du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale, à l'origine sous l'autorité des Nations Unies avant de devenir une entité relevant de la responsabilité conjointe des Nations Unies et de l'Union africaine, a été confortée et l'Union africaine joue désormais un rôle de premier plan dans sa prise en main et sa conduite. Ce secrétariat dispose à présent d'un personnel fourni par la CUA et la Commission économique pour l'Afrique (CEA), lesquels continuent d'assurer la coordination stratégique et d'appuyer le Mécanisme. Les processus de coordination ont donc été étayés, notamment grâce à la création de l'Unité de coordination du NEPAD au sein du cabinet du Président de la CUA. La coordination a également été améliorée à l'intérieur des groupes thématiques et entre eux. En particulier, le Groupe de mobilisation et de communication a invité des représentants des médias africains lors du Dialogue régional des médias africains au Lesotho, en juin 2011, et a adopté la Déclaration de Maseru afin de renforcer son rôle en matière de sensibilisation sur les priorités de développement de l'Union africaine/NEPAD.

76. L'Équipe spéciale interinstitutions pour l'Afrique, convoquée par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique au Siège de l'ONU a fourni une bonne occasion aux organismes des Nations Unies de partager les connaissances et les expériences. L'Équipe a notamment soutenu activement le Bureau en fournissant des informations et en formulant des suggestions dans le cadre de la préparation des rapports du Secrétaire général.

V. Conclusions et recommandations

77. L'année dernière, des progrès ont été enregistrés dans la mise en œuvre des projets du NEPAD et l'application du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. En outre, l'APD et l'Aide pour le commerce en faveur des pays africains ont enregistré une hausse. En dépit de ces progrès, le défi fondamental reste la mise en œuvre du NEPAD. Alors que cette année marque la célébration de son dixième anniversaire, les pays africains devraient continuer à allouer davantage de ressources à ses projets et promouvoir l'essor du secteur privé, tandis que les partenaires de développement devraient prendre des mesures urgentes pour honorer leurs engagements envers l'Afrique.

78. Le dixième anniversaire du NEPAD pourrait constituer un tournant dans la mise en œuvre de ses priorités sectorielles. Une certaine fermeté et un leadership seront alors nécessaires pour transformer la vision du développement de l'Afrique et les engagements internationaux en résultats et actions politiques. Dix ans après l'adoption du NEPAD, l'option consistant à laisser les choses suivre leur cours ne devrait pas être retenue. Les recommandations ci-dessous pourraient constituer un point de départ.

79. Le document fondateur du NEPAD met en exergue la nécessité d'instaurer un partenariat entre les gouvernements africains et leurs propres peuples, y compris le secteur privé et la société civile. Des progrès considérables ont été accomplis afin d'élargir l'espace pour une participation citoyenne. Désormais, les pays africains doivent tirer parti de cette dynamique et renforcer davantage les mécanismes qui permettent d'assurer la participation, l'inclusion et

l'association de toutes les couches de la société à la vie politique et au développement.

80. Comme le secteur privé constitue un partenaire clef dans la mise en œuvre du NEPAD, les pays africains devraient créer un environnement propice aux échanges en améliorant encore le climat d'investissement. Les gouvernements africains devraient continuer d'appliquer des réformes institutionnelles propres à attirer les capitaux privés et développer les partenariats entre secteur public et secteur privé pour financer des projets d'équipement.

81. Compte tenu de l'importance que revêt le développement agricole pour assurer la sécurité alimentaire et faire face aux crises alimentaires récurrentes, les pays africains devraient s'efforcer d'atteindre l'objectif de la Déclaration de Maputo visant à allouer 10 % des budgets nationaux au secteur agricole et au développement rural, et garantir une meilleure gouvernance de façon à gérer efficacement les ressources disponibles.

82. Les femmes africaines sont le visage de l'espoir, de la force et des possibilités de l'Afrique. Les pays africains devraient dépasser le stade du dialogue au profit de l'action, notamment en attribuant un rang de priorité aux mesures destinées à réaliser les objectifs de la Décennie des femmes africaines 2010-2020.

83. Maintenant que quatorze pays ont fait l'objet d'un examen par les pairs, les gouvernements doivent mettre en œuvre les programmes d'action convenus et les recommandations formulées par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans ses rapports de pays. Le processus d'évaluation doit être accéléré afin de permettre à un nombre croissant de pays qui ont déjà lancé ce processus d'atteindre leur point d'achèvement.

84. Les pays africains devraient intégrer la question du climat dans leur planification et leur gestion économique, aux niveaux national et régional, et inclure la politique en matière d'environnement dans les secteurs de production, mais les partenaires internationaux devraient pour leur part appuyer les efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Les pays africains devraient poursuivre leur engagement en faveur du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en 2012, dont les conclusions influenceront sur la croissance durable future du continent.

85. De nombreux pays et organisations non membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE jouent un rôle de plus en plus central en tant que partenaires de développement des pays africains. Par conséquent, les efforts pour améliorer l'efficacité de l'aide doivent également rallier les nouveaux partenaires de développement émergents qui ne sont pas membres du Comité. Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement prévu à Busan (République de Corée) pourrait constituer une plate-forme idéale. Lors du Forum de haut niveau, les partenaires de développement devraient tenir compte de la position africaine, définie dans le Consensus de Tunis, qui prévoit de dépasser l'efficacité de l'aide et de se concentrer sur l'efficacité du développement, avec l'objectif final de réduire la dépendance à l'égard de l'aide et de promouvoir l'autonomie.

86. L'APD et les IDE sont susceptibles de contribuer à la croissance de l'Afrique. Les partenaires de développement devraient adopter des mesures urgentes et lancer une action collective pour accroître sensiblement les décaissements d'aide, afin de respecter leurs engagements visant à doubler l'aide en Afrique. Ils devraient également maintenir la hausse des IDE à destination de l'Afrique.

87. Dans un contexte de chômage élevé des jeunes africains, les partenaires de développement devraient conclure les négociations multilatérales du Cycle de Doha, très attendu, avec son volet se rapportant au développement, de façon à favoriser les échanges internationaux voire peut-être les perspectives de création d'emploi.

88. Dans le domaine du VIH/sida, les partenaires de développement devraient continuer à soutenir le renforcement des capacités des systèmes nationaux de santé, des infrastructures de recherche et des laboratoires, ainsi qu'étendre les systèmes de surveillance sanitaire, en vue d'améliorer les efforts tendant à réduire les effets de l'épidémie, conformément aux dispositions contenues dans la Déclaration politique sur le VIH/sida de juin 2011.

89. L'Aide pour le commerce constitue un mécanisme efficace destiné à soutenir les pays africains dans leur volonté d'améliorer les contraintes pesant sur l'offre et de disposer d'un accès accru aux marchés. Dès lors, les mesures de l'Aide pour le commerce devraient venir compléter – et non pas remplacer – les efforts visant à améliorer l'accès aux marchés des exportations africaines et renforcer la participation du continent aux échanges mondiaux.

90. En dépit d'une baisse du coût du service de la dette grâce à différentes initiatives bilatérales et multilatérales de réduction de la dette, plusieurs pays africains se retrouvent dans un état de surendettement, une situation qui pourrait influencer de manière négative sur la soutenabilité de leur dette. Afin de ne pas altérer le caractère soutenable de la dette, les partenaires de développement devraient s'assurer que les pays éligibles à une réduction de la dette bénéficient d'un allègement de l'ensemble de la dette de la part de tous les créanciers, y compris les créanciers commerciaux, et dissuader les créanciers n'appartenant pas au Club de Paris d'engager une action en justice à l'encontre de pays pauvres et endettés.